



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

S²LO

ID : 038-263810137-20260126-2026_08_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_08_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

ADECCO Medical - convention de prestation intérim, de vacation et de recrutement

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec ADECCO Medical Spécialisée – 5 rue des rotoirs à chanvre, 38300 Bourgoin-Jallieu:

Une convention de prestation d'intérim, de vacation et recrutement afin de faire face aux difficultés de recrutement du personnel de santé (infirmières et aides-soignantes) via les réseaux classiques de type « Pôle Emploi » ou « Emploi – Territorial.fr » et permettre ainsi de solliciter l'intervention des sociétés d'intérim dans le cadre de leurs activités de cabinet de recrutement.

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 26 janvier 2026

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS
Guy GENET

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.